



# Conseil Municipal

*Séance du 19 septembre 2019*

Le Conseil municipal s'est réuni le 19/09/2019 à 20h00,  
à la Mairie de Montferrand-le-Château,  
sur convocation régulière de M. Pascal DUCHÉZEAU, maire de Montferrand-le-Château.

**Étaient présents** : P. Duchézeau, B. Téjon, G. Pagnier, R. Giancarlo, M. Cottiny, I. Jacquinot, M. Martin, C. Mesnier, A. Plumet, J. Dougoud, W. Lhuillier, A. Corté

**Procurations** : E. Vincens à P. Duchézeau, D. Jaxel à A. Corté, J.-M. Télès à I. Jacquinot, P. Hanus à G. Pagnier

**Absent excusé** : J.-P. Leuba

**Absents** : W. Aubry, L. Boudet

A. Corté est élu secrétaire de séance.

---

## ORDRE DU JOUR

1. **Présentation projet GBH (Grand Besançon Habitat) sur les lots 7 et 8 de l'Ecoquartier**
  2. **Protocole d'accord AREAS**
  3. **Délibérations FSL (Fonds de solidarité pour le logement) et FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté)**
  4. **Bilan fête du village, subvention d'équilibre**
  5. **Délibération répartition des dépenses des festivités du 13 juillet 2019 Grandfontaine – Montferrand-le-Château**
  6. **Délibération suppression et création d'un poste d'Atsem**
  7. **Délibération changement d'horaires d'Atsem**
  8. **Délibération décision modificative budgétaire**
  9. **Autorisation pour le désherbage à la bibliothèque municipale**
  10. **Délibération changement de maître d'apprentissage service technique**
  11. **Délibération avenant EA 2019 Dévolution et destination des coupes de l'année 2019**
  12. **Ecritures comptables**
  13. **Questions diverses**
  14. **Travail des commissions**
- 

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Suite à un oubli, le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire concernant des modifications du fonctionnement de la bibliothèque municipale afin de pouvoir constituer un dossier de demandes de subventions auprès de la DRAC.

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

### **1. Présentation projet GBH (Grand Besançon Habitat) sur les lots 7 et 8 de l'Ecoquartier**

Le Maire présente au Conseil municipal les représentants du bailleur social GBH.

Les représentants de Grand Besançon Habitat (GBH) présentent le projet de faisabilité pour la construction de 20 logements sur les lots 7 et 8 de l'Eco-quartier.

Le montant total du financement est de 2 704 262 €.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à la majorité le principe d'une participation de la commune au montage financier du projet GBH d'un montant de 70 000 € au titre d'une subvention surcharge foncière.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

En tant que membre du Conseil d'administration de GBH, M. Cottiny ne participe pas au vote.

Vote : 11 voix « pour » ; 2 voix « contre » ; 2 abstentions

## **2. Protocole d'accord AREAS**

Le Maire présente le dossier.

Suite au litige qui a opposé la commune de Montferrand-le-Château et des administrés, la commune a été condamnée par le Tribunal administratif de Besançon, dans son jugement du 16 mai 2017, au paiement d'une somme de 58.041,46 €.

Par requête enregistrée le 16 juillet 2017 la commune a interjeté appel de ce jugement.

Par la suite et selon requête enregistrée le 4 décembre 2017 sous le n° 1702136 devant le Tribunal administratif de Besançon, la commune a demandé que son assureur, la compagnie AREAS DOMMAGES qui dénie sa garantie, soit condamnée à la garantir de toute condamnation qui serait prononcée par la Cour et, d'ores et déjà, à lui payer la somme à parfaire de 58.041,46 € correspondant au montant des condamnations prononcées par le Tribunal dans son jugement du 16 mai 2017.

Après plusieurs discussions et négociations les parties ont souhaité régler par un accord amiable et définitif leur litige.

La compagnie AREAS DOMMAGES propose de verser à la commune la somme globale de 44.656,10 € correspondant aux trois quarts des condamnations prononcées par le Tribunal administratif puis par la Cour administrative d'appel.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité le protocole transactionnel entre la commune et la compagnie AREAS.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **3. Délibérations FSL (Fonds de solidarité pour le logement) et FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté)**

M. Cottiny présente le dossier.

Le Conseil départemental a adressé une demande de participation au financement du FSL (Fonds Solidarité Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté), respectivement à hauteur de 0.61 € et 0.30 € par habitant.

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de la commune au financement du FSL (Fonds Solidarité Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté), respectivement à hauteur de 0.61 € et 0.30 € par habitant (sur la base de 2 183 habitants selon la dotation de la Direction générale des finances 2019).

FSL :  $2183 \times 0,61 = 1331,63 \text{ €}$

FAAD :  $2183 \times 0,30 = 654,90 \text{ €}$

- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **4. Bilan fête du village, subvention d'équilibre**

R. Giancarlo explique que des factures n'ont pas encore toutes été réceptionnées et qu'il n'y a donc pas de subvention d'équilibre à prévoir actuellement puisque les comptes du budget de la fête du village ne sont pas arrêtés.

## **5. Délibération répartition des dépenses des festivités du 13 juillet 2019 Grandfontaine – Montferrand-le-Château**

R. Giancarlo présente le dossier.

La répartition des dépenses des festivités du 13 juillet 2019 entre Grandfontaine et Montferrand-le-Château est présentée dans le tableau suivant :

<b>13 JUILLET 2019 : DEPENSES COMMUNES</b>		
PRESTATIONS	MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	GRANDFONTAINE
DJ		500,00
PREVOT FEUX	2 914,00	
PREVOTS LAMPIONS	182,65	
DODANE AFFICHES	126,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 222,65</b>	<b>500</b>
SOMME/2	1 611,32	250
Montferrand-le-Château doit 250 € pour le DJ et Grandfontaine doit 1611,32 € à Montferrand-le-Château. <b>Grandfontaine doit donc à Montferrand-le-Château 1361,32 €</b>		

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la répartition des dépenses des festivités du 13 juillet 2019 entre Grandfontaine et Montferrand-le-Château telle que présentée ci-dessus.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 12 voix « pour » ; 2 voix « contre » ; 2 abstentions

## **6. Délibération suppression et création d'un poste d'Atsem**

B. Téjon présente le dossier.

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12 juillet 2018,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Agent Spécialisé 1<sup>ère</sup> classe écoles maternelles à 29,01/35<sup>ème</sup>, en raison du départ d'un agent (mutation) et de créer un emploi d'Agent Spécialisé 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles à 28,66/35<sup>ème</sup> pour le recrutement d'un agent contractuel,

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé 1<sup>ère</sup> classe écoles maternelles permanent à 29,01/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 août 2019.

Grade : d'Agent Spécialisé 1<sup>ère</sup> classe écoles maternelles :

-ancien effectif : 2

-nouvel effectif : 1

La création d'un emploi d'Agent Spécialisé 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles permanent à 28,66/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 août 2019.

Grade : d'Agent Spécialisé 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles :

-ancien effectif : 1

-nouvel effectif : 2

### **L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Sous réserve de l'avis du Comité Technique saisi en date du 28 août 2019,

**DECIDE** : d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Vote : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **7. Délibération changement d'horaires d'Atsem**

B. Téjon présente le dossier.

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12 juillet 2018,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles permanent à 18,82/35<sup>ème</sup>, en raison de la modification horaire de plus de 10 % et de créer un emploi d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles permanent à 21,35/35<sup>ème</sup>,

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles permanent à 18,82/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 septembre 2019.

Grade : Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles :

-ancien effectif : 3

-nouvel effectif : 2

La création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles permanent à 21,35/35<sup>ème</sup>.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 2 septembre 2019.

Grade : d'Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe écoles maternelles :

-ancien effectif : 2

-nouvel effectif : 3

### **L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;

Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

**DECIDE** : d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Vote : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **8. Délibération décision modificative budgétaire**

M. Cottiny présente le dossier.

- Certificat administratif n° 2 du 31 juillet 2019 à régulariser :

Compte 022 Dépenses imprévues Fonctionnement : -1500 €

Compte 673 Titres annulés exercice antérieur : +1500 €

(régularisation facture Assainissement trop facturée)

- Mouvement de crédits Personnel titulaire vers non titulaire suite mouvements de personnel Atsem :

Compte 6411 Personnel titulaire : -4500 €

Compte 6413 Personnel non titulaire : +4500 €

- Achat massicot pour école :

Compte 2158 Dépenses Investissement Autres matériels : +500 €

Compte 020 Dépenses imprévues Investissement : -500 €

- Participation FSL et FAAD 2019 :  
Compte 65738 Autres organismes publics : +2000 €  
Compte 022 Dépenses imprévues Fonctionnement : -2000 €

- Intégration budgétaire frais étude travaux Centre-bourg 2016 et 2017 (courriel Trésorerie) :  
Compte 2313-041 : 81 963,88 €  
Compte 2331-041 : 81 963,88 €

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative budgétaire susmentionnée.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **9. Autorisation pour le désherbage à la bibliothèque municipale**

B. Téjon présente le dossier.

Le responsable de la bibliothèque municipale a recensé les documents correspondants aux critères de désherbage pour cause d'usure ou d'obsolescence :

- 12 livres adultes
- 24 revues adultes
- 54 livres jeunesse
- 35 revues jeunesse

125 documents, usés ou obsolètes, doivent être retirés du fonds et du catalogue de la bibliothèque municipale.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le désherbage des 125 documents recensés.

Vote : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **10. Délibération changement de maître d'apprentissage service technique**

B. Téjon présente le dossier.

Il est proposé qu'en raison du futur départ à la retraite d'un agent, à compter du 3 septembre 2019, un agent du Service technique de la commune, spécifiquement qualifié en Espaces verts, devienne maître d'apprentissage en charge de l'apprenti en Brevet professionnel Aménagement paysager.

Celui-ci aura les mêmes missions, disposera du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation d'apprentis (CFA).

De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification de 20 points (10 points déjà accordés et ajout de 10 points pour les fonctions de maître d'apprentissage).

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le changement de maître d'apprentissage tel que présenté ci-dessus.
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

## **11. Délibération avenant EA 2019 Dévolution et destination des coupes de l'année 2019**

G. Pagnier présente le dossier.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

### **1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix sur 16 :

- Décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 8 novembre 2019 comme

suit :

- Les Bois destinés initialement prévus à l'affouage des P 18i et 17i, seront vendus en contrat Bois Energie pour les houppiers et délivrés pour l'affouage pour les tiges sur pied.

## 2. Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix sur 16 :

- Décide de modifier la dévolution des bois initialement prévue dans la délibération du 8 novembre 2019 comme suit :

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	13r, 10i, 17r sauf houppier BF, 18i sauf houppier BF.	

### Point ajouté à l'ordre du jour de la séance : Modifications du fonctionnement de la bibliothèque municipale et PCSES

B. Téjon présente le dossier.

Dans le cadre du projet global de centre de village qui inclut notamment le futur transfert de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'actuelle école maternelle après l'ouverture du groupe scolaire en cours de construction, la commune étudie l'élaboration et la rédaction d'un Projet culturel, scientifique, éducatif, et social (PCSES) afin de fournir les éléments nécessaires à une demande de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Le projet de nouvelle bibliothèque permettrait d'élargir et démocratiser davantage l'accès à la culture pour tous les publics de la commune et du territoire par le développement et la diversification des services proposés aux administrés et personnes extérieures.

Il s'agit pour la bibliothèque de constituer un Pôle culturel conçu comme un lieu de découverte et de développement de la pratique de la lecture, un lieu d'accueil de manifestations, d'événements culturels et de diverses animations, mais aussi comme un projet social global destiné à faciliter le lien et les rencontres entre les publics et répondre ainsi aux centres d'intérêts des usagers.

En effet, le nouveau groupe scolaire va centraliser les quatre sites du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et permettre de proposer des accueils de classes à tous les élèves de l'école, alors que jusqu'ici les élèves de l'école du village et de Thoraise ne bénéficiaient pas de cette possibilité.

Aussi, de nouveaux partenariats sont envisagés avec des associations, comme le club informatique ou le Mouv'Ados des Francas, et les collaborations existantes avec le périscolaire ou le Relais Petite Enfance pourraient être développées.

Par ailleurs, la mise à disposition d'outils informatiques accessibles aux publics permettrait, par exemple, l'organisation de formations d'initiation à l'informatique, de mettre en place un accompagnement gratuit à destination des usagers dans les démarches administratives ou, plus largement, l'accès public aux diverses sources d'information numérique.

Pour cela, une surface plancher plus importante dans les locaux de l'école maternelle offrirait les conditions permettant les activités susmentionnées, mais aussi l'accueil de manifestations, expositions, ateliers, cours d'apprentissage du français, etc.

Enfin, la bibliothèque pourrait développer des actions telles que des rencontres avec des auteurs, des portes ouvertes, bourses aux livres, etc.

Les propositions de modifications du fonctionnement de la bibliothèque municipale suivantes se basent sur les préconisations de la DRAC, pour une commune de plus de 2000 habitants, en ce qui concerne l'élaboration d'un PCSES nécessaire à des demandes de subventions :

- Il est proposé d'augmenter de 4 heures les permanences d'ouverture au public, c'est-à-dire de passer de 8 heures actuellement à 12 heures par semaine.

- La surface plancher proposée est fixée à 210 m<sup>2</sup>, incluant une salle attenante de 60 m<sup>2</sup> pour l'accueil de manifestations ou ateliers, contre 100 m<sup>2</sup> actuellement.

- Achat du matériel nécessaire au projet (rayonnage, ordinateurs, etc.).

- Augmentation du temps de travail du responsable de la bibliothèque municipale dédié à la gestion de la bibliothèque : l'agent consacra 28 heures par semaine à la gestion de la bibliothèque, contre 17 heures actuellement.

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :  
- d'approuver les modifications du fonctionnement de la bibliothèque municipale susmentionnées.  
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à la majorité : 14 voix « pour » ; 1 voix « contre » ; 1 abstention

## 12. Ecritures comptables

- **Subvention APE Montferrand-le-Château/Thoraise**

I. Jacquinot présente le dossier.

L'association de parents d'élèves APE Montferrand-le-Château/Thoraise a sollicité la commune pour une subvention de 1200 €.

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :  
- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1200 € pour l'année 2019-2020 à l'association APE Montferrand-le-Château/Thoraise.  
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

- **Tarifications ramassage scolaire**

I. Jacquinot présente le dossier.

### **Facturation familles :**

En raison de l'obligation de la présence d'une accompagnatrice dans le bus de ramassage scolaire pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, il s'avère nécessaire de demander une participation aux familles.

En fonction des chiffres constatés sur l'année scolaire précédente, il est proposé, pour 2018-2019, de maintenir les tarifs pratiqués en 2017-2018, à savoir :

20 €/mois tarif plein

10 €/mois demi-tarif pour les enfants fréquentant quotidiennement le restaurant scolaire.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifications et conditions susmentionnés de la facturation familles pour le ramassage scolaire.  
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

### **Facturation communes :**

En raison de l'obligation de la présence d'une accompagnatrice dans le bus du ramassage scolaire pour les enfants âgés de 3 à 5 ans, il s'avère nécessaire de demander une participation aux communes au prorata du nombre de voyages accomplis par les enfants de chaque commune.

Le nombre de voyages accomplis pour l'année scolaire 2019-2020 est de :

Montferrand-le-Château : 100

Thoraise : 29

Le nombre d'heures de présence de l'accompagnement dans le bus étant de 432 heures, le coût du service s'élève à 7768,32 € dont une partie à la charge des parents et l'autre partie à la charge des communes.

Dans ces conditions, la participation de la commune de Thoraise s'élève à 1166,37 € et celle de la commune de Montferrand-le-Château à 4031,95 €, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

A facturer à la commune de Thoraise : 1166,37 €

Reste à la charge de la commune de Montferrand-le-Château : 4031,95 €

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifications et conditions susmentionnés de la facturation communes pour le ramassage scolaire.  
- de mandater et autoriser le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote à l'unanimité : 16 voix « pour » ; 0 voix « contre » ; 0 abstention

### 13. Questions diverses

Pas de point à traiter

### 14. Travail des commissions

*Commission Environnement (G. Pagnier) :*

Réfection de la mare : L'arrachage de la jussie, plante invasive, débutera prochainement.

Le Maire rappelle que le but de cette réfection est de rendre à la mare son caractère naturel.

La réfection du « liner » est prévue.

Office national des forêts (ONF) : Le contrat d'exploitation et de gestion forestière sur 20 ans arrive à son terme, il faudra donc préparer un nouveau contrat avec l'ONF.

Les coupes de bois à venir seront certainement difficiles à vendre car la France fait face à un surplus de coupes de bois qui est la conséquence des sécheresses répétées au cours de ces dernières années. En effet, les résineux et les feuillus sont gravement touchés par des maladies dues à la chaleur et aux insectes.

*Commission Finances et Informatique (M. Cottiny et I. Jacquinet) :*

Dossiers de subventions : Les délégués aux Finances soulignent les bons rapports entretenus avec les services de la Communauté urbaine, de la Région et de la Préfecture. Le Maire ajoute que les services du département sont également à l'écoute.

Assureur : La SMACL annonce une baisse tarifaire de ses contrats d'assurance.

*Commission Sports, Loisirs, Vie associative, Fêtes et cérémonies (R. Giancarlo) :*

Bilan fête du village : La fête s'est bien déroulée malgré la pluie, avec une bonne participation des associations, de la Communauté urbaine et des communes. Le Maire tient à remercier également Arnaud Laurent pour son travail exemplaire.

Repas des aînés et goûters des maisons de retraite : L'organisation est en cours.

*Commission Travaux (J.-M. Télès) :*

Voiries : Le Maire rapporte que les travaux de voirie dans le lotissement Cademène et les Hauts de Brand seront réalisés en octobre, et il attend une réponse de la Communauté urbaine pour la rue du Bois des Foules qui n'a été que partiellement rénovée, contrairement à l'accord obtenu.

Terrain de tennis : Les travaux seront terminés fin septembre 2019.

Aires de jeux : La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera réalisée en octobre 2019.

*Commission Culture, Ecoles, Jeunesse (B. Téjon) :*

Manifestations :

- Mardis des Rives : La manifestation a été maintenue, mais la menace de pluie a occasionné une baisse de fréquentation, même si la participation du public reste importante avec 1350 personnes. B. Téjon souligne le travail du personnel de la communauté urbaine, de la commune, de Grandfontaine, des bénévoles et des membres du Conseil municipal. Le Maire remercie également le Gaec de la Tour qui a agrandi le parc de stationnement.

- « Les monologues du vagin » : La lecture théâtralisée a été un succès.

- Le vendredi 20 septembre 2019 à 18h00 à la bibliothèque municipale Victor Hugo de Montferrand-le-Château : Rencontre avec l'écrivaine Yannick Grannec organisée en collaboration avec la ville de Besançon dans le cadre du Festival « Livres dans la boucle ».

- Les vendredi, samedi et dimanche 25, 26 et 27 octobre 2019 : Festival de théâtre amateur « Montferrand Scènes ». Cette année le festival sera dédié à Florian Antonio, animateur du Mouv'Ados des Francas, dont la disparition prématurée cet été a laissé un grand vide dans la vie de la commune, en remerciement pour son investissement professionnel et tout ce qu'il a apporté à « Montferrand Scènes », à la fête du village et aux animations avec les jeunes qu'il savait fédérer en toute occasion.

Ecoles :

- Les effectifs sont maintenus à 20-25 élèves par classe.

- La commune a recruté une Atsem, suite au départ d'une Atsem qui a été mutée.

- La participation financière de la commune de Thoraise au périscolaire sera calculée au mois d'octobre, lorsque la subvention CEJ sera chiffrée.

Le Maire donne au Conseil municipal les dates et informations suivantes :

- Samedi 12 octobre 2019 : visite du chantier de la future école.

- Samedi 12 octobre 2019 à 11h00 à la salle Chenassard : Accueil des nouveaux habitants.

- Suite au courrier adressé par le Maire au ministre de l'action et des comptes publics, M. Gérald Darmanin, pour lui faire part de l'inquiétude suscitée par les projets de fermeture massives des trésoreries et services des Finances Publiques, dont la trésorerie de Saint-Vit. Ce courrier évoquait les conséquences possibles de ces projets, au niveau des collectivités locales, des administrés et usagers des services publics.

Le ministre a répondu que lesdits projets seraient menés à leurs termes.

- Le Maire a adressé un courrier à La Poste pour demander l'implantation d'un distributeur de billets à Montferrand-le-Château.



La direction de La Poste a répondu que ce n'était pas envisagé étant donné qu'un distributeur de billets doit enregistrer au minimum 6500 opérations par mois.

#### **Tour de table**

M. Cottiny signale à nouveau que les stationnements de véhicules devant l'école de la Gare empêchent les riverains de rentrer chez eux. Le Maire répond qu'il demandera de nouveau l'intervention de la gendarmerie.

D'autre part, il fait remarquer que le club de loisirs de Grandfontaine applique des tarifs majorés pour les montferrandais, alors que le club de loisirs de Montferrand-le-Château applique les mêmes tarifs pour tout le monde. Il rappelle que la commune verse une subvention au club de loisirs de Grandfontaine. Le Maire souligne que cette subvention a déjà été revue à la baisse pour cette raison.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h46.